

Mairie de Saint-Germier



*République Française*  
*Département*  
*Haute - Garonne*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERMIER**

**SEANCE DU 16 septembre 2024**

*Convocation du 3 septembre 2024*

*Affichage du 3 septembre 2024*

**OBJET : Délibération 2024-18**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi seize septembre à 19 heures, le conseil Municipal de la commune de Saint-Germier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame ESCRICH FONS Esther, Maire.

**Présents :** BARBE Cécile - CREMEY Sylvie - DAVANT Dominique - ESCRICH-FONS Esther - HEDIN Philippe – ROUQUET Gérard

**Absentes excusées :** AMILHAT GROLLIER Isabelle - FONS Alizée - GAYON Céline

**Secrétaire de séance :** CREMEY Sylvie

**Annexe :** Document cadastral

***DELIBERATION COMPLEMENTAIRE DU TAUX DE LA  
TAXE D'AMENAGEMENT PAR SECTEUR***

Vu l'article L331-1 du code de l'urbanisme

Vu les articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts,

Vu l'ordonnance n° 2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive,

Vu le décret n° 2021-1452 du 4 novembre 2021 pris pour l'application des articles L 331-14 et L 331-15 du code de l'urbanisme,

Vu la délibération du 19 septembre 2022 (D2022-24) instituant la taxe d'aménagement sur le territoire communal au taux de 5 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

Vu la délibération du 30 juin 2024 (D2024-16) :

- Maintenant le taux de la taxe d'aménagement à 5% sur la commune
- **Instituant le taux de la taxe d'aménagement à 6 % sur le secteur ZB parcelle 87 et celles qui seront issues de la division parcellaire (plan ci-joint) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de compléter cette dernière délibération (du 30 juin 2024 D2024-16) en motivant cette décision du Conseil Municipal :

En effet, le secteur constructible ZB parcelle 87 et celles qui seront issues de cette parcelle en cas de division parcellaire (document cadastral joint en annexe) peut potentiellement accueillir la réalisation de huit constructions nouvelles soit environ 20 habitants.

Ces réalisations entraîneraient des travaux d'extension du réseau eau potable sur le secteur ZB parcelle 87 et autres issues de cette dernière.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, avec 6 voix Pour, 0 voix Contre, 0 abstention, de compléter la délibération du 30 juin 2024 (D2024-16) de la façon suivante :

- Le secteur constructible ZB parcelle 87 et celles qui seront issues de cette parcelle en cas de division parcellaire (document cadastral joint en annexe) peut potentiellement accueillir la réalisation de huit constructions nouvelles soit environ 20 habitants.
- De ce fait, ces réalisations entraîneraient des travaux d'extension du réseau eau potable sur le secteur ZB parcelle 87 et autres issues de cette dernière.

La présente délibération est reconductible de plein droit d'année en année, sauf nouvelle délibération.

Elle sera transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de la Haute Garonne

La présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant deux mois sur le site internet de la commune.

Fait et délibéré à Saint-Germier,  
le 16 septembre 2024



Madame ESCRICH FONTS Esther  
Maire

Madame CREMEY Sylvie  
Secrétaire de séance

Délibération N°2024-18  
Nombre de conseillers : 11  
En exercice : 09  
Présents : 06  
Absents excusés : 03  
Votants : 06

Département :  
HAUTE GARONNE

Commune :  
ST GERMIER

Section : ZB  
Feuille : 000 ZB 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 28/06/2024  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



Mme ESCRICH FONS Esther  
Maire de SAINT GERMIER

*Handwritten signature and date:*  
le 30/06/2024

Envoyé en préfecture le 17/09/2024

Reçu en préfecture le 17/09/2024

Publié le COLOMIERS

ID : 031-213104854-20240916-D2024\_18-DE

au vendredi de 8H30 à 12h et 13H30 à 16H 31776  
31776 COLOMIERS CEDEX  
tél. 05 62 74 23 50 - fax 05 62 74 23 67  
cdif.colomiers@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

